



## Compte-rendu de réunion

### Objet : Réunion de concertation n°1 – Secteur Longegoutte – Géhant – Chasseurs partie Est

Date : 21/10/09

Lieu : Ramonchamp

Diffusion : groupe de concertation local

Rédacteur : CH



Étaient présents :

| NOM      | Prénom    | Fonction  |
|----------|-----------|---|
| ANTOINE  | Guillaume | Responsable chasse, ONF   |
| BARNET   | Corinne   | Chargée de mission à la FDCV  |
| BOVE     | Yvan      | Président du GIC « Moselotte Moselle », Administrateur à la FDCV                                |
| CUNAT    | François  | Maire de Ramonchamp, Conseiller Général et élu référent sur le secteur « Longegoutte – Géhant » |
| HELDERLE | Claire    | Animatrice DOCOB secteur « Longegoutte – Géhant », ONF  |
| JOLY     | Robert    | Président de l'Amicale des chasseurs de Ferdrupt  |
| MICHEL   | Claude    | PNR Ballons des Vosges, chargé de mission biodiversité  |
| MOUGEL   | Pascal    | Responsable de l'Unité Territoriale de Haute Moselotte, ONF                                     |
| MOUGIN   | Didier    | Responsable de l'Unité Territoriale de Haute Moselle, ONF                                       |
| MUNIER   | Michel    | Groupe Tétràs Vosges  |
| REMY     | Pascal    | Président de la Société Saint-Hubert Ramoncenaise   |
| WOLFF    | Anne      | PNR Ballons des Vosges, coordinatrice DOCOB « Massif Vosgien »                                  |

Étaient absents :

Jean-Jacques CLAUDE, Président de la société de chasse de Saulxures-sur-Moselotte

René FRANCOIS, Président de la société de chasse du Mênil

Jean-Paul LAMBERT, Adjudicataire en FD Le Géhant et FD Longegoutte

Jean MANDELERT, Président de la société de chasse du Thillot

**Objectif de la réunion :** Présentation – discussion du diagnostic écologique et socio-économique sur le secteur « Longegoutte – Géhant »

#### A- Déroulement

En résumé, la présentation du diagnostic a permis d'informer les participants et de les faire réagir sur les principaux points suivants :

- présentation du réseau européen Natura 2000 et la démarche de concertation à venir ;
- présentation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Massif Vosgien et situation du secteur « Longegoutte – Géhant » au sein de la ZPS (11% de la surface totale) ;
- présentation des communes (territoires) et propriétaires (forêts communales et domaniales) concernés sur le secteur « Longegoutte – Géhant » ;
- présentation – discussion du diagnostic écologique : oiseaux concernés, état des populations et carte de la qualité des peuplements forestiers ;
- présentation - discussion du diagnostic socio-économique :  
soit d'une part les activités de gestion du milieu : gestion des peuplements forestiers, chasse ;  
et d'autre part les activités de loisirs : été/hiver et fréquentation du secteur ;
- discussion sur les enjeux pour le secteur ;
- poursuite de la concertation.

Le contenu détaillé de la présentation est joint au présent compte-rendu.

Au préalable, M. BOVÉ déplore l'organisation de réunions séparées pour les chasseurs qui ne permet pas un échange direct entre tous les acteurs concernés sur le secteur.

Les animateurs et M. CUNAT rappellent que cette décision a été prise par les élus locaux lors de la constitution du groupe de concertation locale, eu égard au nombre important d'acteurs à réunir sur le secteur. En effet, les élus ont souhaité que tous les chasseurs reçoivent la même information. Il n'a été en aucun cas question de mettre les chasseurs de côté dans la concertation à venir, mais de leur permettre de désigner leur(s) représentant(s) pour les réunions suivantes.

## **B- Résumé des échanges suscités par la présentation du diagnostic**

### Remarques – réactions concernant le diagnostic écologique :

A l'heure actuelle, **la proportion d'habitats favorables à très favorables** représente **32% de la surface du secteur** (26% sur l'ensemble du site Natura 2000).

Le résultat de plusieurs études scientifiques sur le domaine vital des espèces indique que l'objectif serait d'atteindre 50% d'habitats favorables à très favorables en surface pour permettre leur maintien sur la zone.

M. MUNIER (GTV) complète ces informations en précisant qu'il est souhaitable de maintenir et/ou créer des zones d'habitat favorable de l'ordre de 100 à 200 ha (domaine vital du Grand Tétrás) et d'aménager des « corridors écologiques » entre ces zones pour permettre des échanges au sein de la sous-population.

L'organisation dans l'espace des zones favorables est donc également très importante.

C. HELDERLÉ rappelle que les peuplements évoluent et que la qualité de l'habitat n'est pas figée dans le temps et dans l'espace. Il est donc important d'améliorer les zones actuellement défavorables pour atteindre à moyen terme une proportion suffisante de zones favorables.

En résumé, **ce secteur présente un fort intérêt au niveau de la qualité des milieux qui le composent et de leur répartition spatiale :**

- la proportion d'habitats favorables est relativement bonne mais doit être améliorée,
- les zones d'habitats favorables sont bien réparties, situées tout au long de la ligne de crête depuis la Tête du Houé – Les Meules – Col de Xiard – Col du Rhamn  – Col de Morbieux – Tête du Midi, et sur le plateau de Longegoutte globalement,
- cependant, elles sont plus ou moins « connectées » entre elles, entrecoupées de milieux moins favorables, ce qui entraîne une fragmentation du milieu peu favorable aux échanges au sein de la population d'oiseaux.

L'enjeu primordial pour ce secteur concernant l'habitat est donc d'améliorer les connexions entre ces zones favorables pour augmenter les échanges entre les oiseaux encore bien présents sur ce secteur.

Par contre, les zones de forte pente sont peu favorables au Grand Tétrás mais peuvent abriter des peuplements âgés (avec présence de gros bois) favorables aux autres espèces (divers pics et chouettes notamment). C'est le cas par exemple sur Saulxures-sur-Moselotte.

### Remarques – réactions concernant le diagnostic socio-économique :

#### **1. La gestion des peuplements forestiers :**

Suite aux craintes formulées par les participants, il a été précisé qu'il n'est pas envisagé d'interdire l'exploitation forestière sur l'ensemble des zones favorables mais de l'organiser au mieux pour limiter le dérangement induit par les coupes notamment dans les zones les plus sensibles, ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle.

#### **2. La pratique de la chasse :**

##### Concernant les principales espèces chassées et leur régulation :

Pas de remarques sur les éléments présentés par G. ANTOINE (ONF) sur les espèces chassées et l'évolution des plans de chasse sur le secteur hormis pour le sanglier (voir ci-après).

#### Concernant l'impact des prédateurs :

Les chasseurs rappellent qu'il existe une pression des prédateurs (renard, martre...) plus importante qu'auparavant, en raison de l'abandon de certaines pratiques de régulation des prédateurs, et qu'il conviendrait avant tout de diminuer cette pression.

M. BOVÉ considère que la présence du Lynx pose un problème sur le massif, cette espèce ayant un comportement de "tueur" uniquement.

P. MOUGEL (ONF) tempère son propos en rappelant que le Lynx peut effectivement abandonner sa proie s'il est dérangé. C. MICHEL ajoute que le Lynx économise son énergie pour la chasse et qu'il n'aurait aucun avantage à tuer uniquement pour jouer. Il précise également que la baisse des effectifs du Grand Tétras ne peut être liée à la réintroduction du Lynx dans le Massif Vosgien, ce que reconnaît M. BOVÉ.

#### Concernant la pratique de l'agrainage et la gestion des populations de sanglier :

M. BOVÉ relève l'incohérence entre les politiques menées sur les différents départements (Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône...) notamment en matière d'agrainage.

**Le problème de l'harmonisation des règles sur le territoire est soulevé.** En ce qui concerne la réglementation de l'agrainage, elle n'est pas la même entre l'Alsace et les Vosges. Il est précisé que les réflexions qui ont lieu actuellement dans le cadre de la déclinaison départementale du Plan National de Maîtrise du Sanglier devraient apporter des réponses sur ce point.

G. ANTOINE demande aux participants comment la pratique de l'agrainage est effectuée sur le secteur par les différentes sociétés.

Les chasseurs présents justifient cette pratique par la nécessité de limiter les dégâts aux prairies et aux jardins, mais aussi pour attirer les sangliers sur leurs lots de chasse respectifs.

Il rappelle qu'il est précisé dans le Plan National de Maîtrise du Sanglier que l'agrainage de dissuasion est "peu efficace pour réduire les dégâts sur prairies dont les causes de dégradation sont encore mal connues".

Par ailleurs, M. CUNAT évoque la situation problématique des densités de sanglier au niveau départemental et national, résultat d'un certain laxisme à un moment donné par rapport à la gestion de l'espèce (niveau des plans de chasse).

M. BOVÉ répond que les fluctuations du niveau des populations de sangliers sont très fortes : la population peut doubler d'une année à l'autre. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la mise en place depuis cette année du plan de gestion du sanglier (remplaçant le plan de chasse) qui permet d'être plus réactif au niveau des attributions complémentaires en cours de saison de chasse.

M. CUNAT relève également la contradiction pour les sociétés de chasse de devoir payer des bracelets pour prélever des animaux alors qu'il est nécessaire de réduire sensiblement le niveau des populations.

M. BOVÉ répond que c'est le paiement des bracelets qui permet à la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges (FDCV) d'indemniser les dégâts. Il rappelle par ailleurs que le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) Moselle Moselotte finance et met en place des dispositifs de protection des cultures (clôtures, batteries).

Enfin, tous les participants sont d'accord sur le fait que le secteur ne peut accueillir une densité importante de sangliers (capacité d'accueil faible par rapport à la plaine – absence de cultures).

#### Concernant les modes de chasse pratiqués sur le secteur :

Au préalable, G. ANTOINE rappelle que l'enjeu concernant la pratique de la chasse sur le site Natura 2000 est de minimiser le dérangement des espèces sensibles (espèces citées au titre de la Directive Oiseaux), mais aussi permettre la réalisation des plans de chasse, surtout sur les zones où l'équilibre forêt/gibier est menacé, voire rompu (\*). Par conséquent, cela signifie qu'il n'est pas question d'interdire la chasse, mais de mieux encadrer sa pratique en lien avec les objectifs à définir sur le site Natura 2000.

La pratique de l'approche et de l'affût tend à se développer mais reste minoritaire pour le moment.

Sur le GIC, les  $\frac{3}{4}$  des sociétés pratiquent le tir d'été (pratique individuelle sans chien à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'à l'ouverture générale) pour le renard et le sanglier.

Les modes de chasse sont différents en forêt domaniale (FD) et en forêt communale (FC). En effet, il existe des clauses particulières en FD (limitation des dates de battues, utilisation de chiens de petite taille) qui ne paraissent pas cohérentes avec les pratiques de chasse des lots attenants en FC, sur lesquels il n'y a pas de restrictions particulières à l'heure actuelle.

**Une harmonisation des règles sur l'ensemble du territoire concernant les modes de chasse pratiqués est donc à rechercher.**

M. BOVÉ réagit par rapport à la restriction des périodes (en FD) pour réaliser les battues (interdite après le 15/12) du fait d'une fréquentation du public encore importante en début de saison de chasse jusqu'aux premières gelées, fréquentation qui perturbe la pratique de la chasse et constitue une contrainte pour la réalisation du plan de chasse.

D. MOUGIN (ONF) s'interroge sur le dérangement des oiseaux provoqué par la pratique de l'approche et de l'affût par rapport à la battue. G. ANTOINE précise qu'à l'heure actuelle, les préconisations retenues en matière de pratique de la chasse sont celles du Guide scientifique et technique de la Zone de Protection Spéciale du Massif Vosgien (rédigé en 2006). Celles-ci n'apportant pas une réponse précise à ce sujet, l'enjeu principal pour la gestion cynégétique étant rappelé ci-dessus (\*).

Il existe une réserve de chasse sur la FD de Longegoutte (171 ha – parcelles 12 à 26).

M. BOVÉ considère que le maintien d'une réserve de chasse permet au gibier de se concentrer sur cette zone refuge, ce qui risque de provoquer des dégâts.

M. MUNIER et D. MOUGIN rappellent que cette réserve se situe entre les FC de Thiéfosse, Vecoux, Dommartin-les-Remiremont et Rupt-sur-Moselle, et est régulièrement traversée par les chiens lors des battues sur les lots communaux attenants. Il n'y a donc ni concentration de gibier, ni dégâts particulièrement importants sur cette réserve. De plus, M. MUNIER précise qu'il est important que cette réserve perdure car elle permet des regroupements d'automne chez le Grand Tétras (manifestations qui ont lieu en pleine période de chasse). Ceux-ci conditionnent la réussite de la reproduction au printemps suivant.

### **3. Les activités de loisirs et la fréquentation :**

Plusieurs constats sont faits et discutés par les participants au cours de la réunion.

#### Concernant le niveau de fréquentation du secteur :

Tous les participants s'accordent sur le fait qu'il y a un problème croissant au niveau du dérangement, du fait de la multiplication des activités pratiquées. La fréquentation est régulière et diffuse sur tout le secteur. Ils insistent sur le fait que l'impact est différent selon les activités pratiquées et selon les périodes.

Ainsi, les activités suivantes, ayant un impact notoire du fait du dérangement qu'elles induisent, sont citées :

- l'augmentation de la pratique de la raquette en période sensible (l'hiver) pour toutes les espèces, en dehors des itinéraires balisés,
- la pratique du ski de fond mais qui reste relativement canalisée sur les chemins et tend à fortement diminuer au profit de la raquette,
- la pratique illégale des sports mécaniques (quads, motos) sur l'ensemble du secteur (y compris hors des voies ouvertes à la circulation), le dérangement induit étant très important pour toutes les espèces,
- les courses d'orientation du fait qu'elles ne se pratiquent pas sur les itinéraires balisés
- la photographie animalière.

Cependant, P. MOUGEL tempère l'impact des courses d'orientation dont l'organisation est faite en concertation avec les gestionnaires des espaces naturels : les parcours établis évitent les zones les plus sensibles et notamment dans les espaces concernés par Natura 2000.

#### Pistes de réflexion proposées :

M. BOVÉ insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de dérangement et de toute sorte et qu'il y a lieu d'avoir une synergie entre les différents acteurs pour en limiter l'impact dans les zones les plus sensibles.

En d'autres termes, les manifestations organisées, lorsqu'elles sont préparées en amont avec les gestionnaires des espaces naturels, peuvent éviter les espaces sensibles et réduire l'impact du dérangement qu'elles occasionnent.

Cependant, M. CUNAT souhaiterait que la démarche à suivre pour les associations, organisations... dans le cas d'une demande d'autorisation de manifestations (sans remettre en cause le circuit légal) soit plus lisible :

- besoin d'informer les associations et autres organisateurs sur la nécessité de faire une demande d'autorisation en cas d'organisation d'une manifestation,
- proposition de réalisation d'un guide ou création d'un site internet avec les principales informations sur la démarche à suivre le cas échéant.

En effet, il est nécessaire pour les porteurs de projet de mener cette consultation des organismes instructeurs le plus en amont possible, notamment grâce à une meilleure communication de la part des services instructeurs sur l'obligation de faire cette consultation. Il serait donc souhaitable d'établir un système d'instruction des demandes d'organisation de

manifestations en concertation avec la Préfecture pour rendre la démarche plus aisée pour les porteurs de projets et la procédure d'instruction plus lisible et rapide pour les organismes instructeurs de ces projets.

Ensuite, les enjeux de préservation du site sont exposés. Ces enjeux découlent directement du diagnostic et ne constituent pas des choix de gestion. L'ensemble des participants est pleinement d'accord avec les enjeux présentés.

M. BOVÉ ajoute également que les chasseurs sont tout à fait en accord avec les enjeux de Natura 2000, notamment par rapport à l'objectif de quiétude, qui présente un intérêt pour le gibier. La réalisation des plans de chasse en sera d'autant plus facilitée, afin de maintenir l'équilibre forêt/gibier.

### **C- Conclusion - Poursuite de la concertation - Calendrier**

M. CUNAT conclut en rappelant le fait que Natura 2000 est contractuel, et qu'il ne s'agit pas d'une mise sous cloche du milieu. C. HELDERLÉ rappelle l'intérêt de la démarche de concertation engagée dont l'objectif de concilier les actions des uns et des autres, les acteurs locaux ayant l'occasion de discuter ensemble de ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre ou non sur le secteur.

M. CUNAT prend acte du fait qu'il y a lieu de regrouper tous les acteurs : chasseurs et autres usagers du secteur, la prochaine réunion concernant les propositions sera donc faite avec l'ensemble du groupe de concertation.

Cependant, il se réserve la possibilité (en tant que président du groupe de concertation locale) de prévoir une réunion complémentaire, pour les chasseurs uniquement dans le cas où les échanges n'auraient pas pu être suffisants.

L'ONF et le PNRBV précisent à ce sujet l'objectif de la prochaine réunion :

- la discussion des objectifs et choix de gestion qui seront spatialisés,
- les propositions de mesures qu'il sera possible de mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB, rappelant que celui-ci doit être opérationnel,
- les décisions pourront être prises notamment à partir d'éléments chiffrés.

Le présent compte-rendu ainsi que tous les éléments de diagnostic discutés seront envoyés à tous les membres du groupe de concertation. Il est demandé à ceux-ci de faire parvenir toutes les remarques qu'ils jugent utiles à C. HELDERLÉ, de préférence d'ici la fin du mois de février, afin que ces remarques puissent affiner le diagnostic et qu'il n'y ait pas besoin de revenir dessus par la suite.

Concernant la rédaction du diagnostic du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Massif vosgien », une synthèse sera faite à partir de tous les diagnostics validés sur chacun des secteurs de concertation.

Prochaine réunion au cours du premier semestre 2010.

#### **Rappel des coordonnées :**

Claire HELDERLÉ (animatrice DOCOB)

ONF – Agence Vosges Montagne

[claire.helderle@onf.fr](mailto:claire.helderle@onf.fr) 03 29 62 87 78 ou 06 20 20 29 37

Jacky VERET (coordinateur de la rédaction du DOCOB)

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

[j.veret@parc-ballons-vosges.fr](mailto:j.veret@parc-ballons-vosges.fr)

03 89 77 90 20